

**Fondation de l'Université
du Québec à Montréal**

**États financiers
au 30 avril 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 18



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal (ci-après « la Fondation »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2022 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 18 octobre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131601

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	Fonds général		Fonds spécial		Fonds des immobilisations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports								
Université du Québec à Montréal (note 4)	1 455 073	1 455 073					1 455 073	1 455 073
Autres (note 7)	3 748 356	4 960 541	875 962	804 420			4 624 318	5 764 961
Revenus nets de stationnement (note 5)	112 177	73 492					112 177	73 492
Revenus nets de placements (note 6)	(420 653)	1 483 669	(965 488)	4 845 051			(1 386 141)	6 328 720
Autres	82 011	62 878					82 011	62 878
	4 976 964	8 035 653	(89 526)	5 649 471	-	-	4 887 438	13 685 124
Dépenses								
Dépenses d'opération								
Salaires et charges sociales	1 973 632	1 675 484					1 973 632	1 675 484
Honoraires professionnels	139 668	80 018					139 668	80 018
Fournitures, matériel et imprimés	26 863	32 786					26 863	32 786
Informatique	121 214	118 209					121 214	118 209
Déplacements, représentation, formation et événements	109 779	11 324					109 779	11 324
Publicité	39 765						39 765	
Télécommunications	15 476	14 830					15 476	14 830
Frais bancaires	30 930	24 622					30 930	24 622
Cotisations et abonnements	3 039	2 646					3 039	2 646
Frais de gestion de portefeuille	36 167	34 910	103 261	95 660			139 428	130 570
Amortissement des immobilisations corporelles					14 753	10 572	14 753	10 572
Dépenses de la Campagne majeure de développement								
Salaires et charges sociales	173 240	165 448					173 240	165 448
Contributions et bourses	3 455 108	4 839 062	904 227	906 230			4 359 335	5 745 292
Assurance vie – primes des donateurs	24 053	25 299					24 053	25 299
	6 148 934	7 024 638	1 007 488	1 001 890	14 753	10 572	7 171 175	8 037 100
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(1 171 970)	1 011 015	(1 097 014)	4 647 581	(14 753)	(10 572)	(2 283 737)	5 648 024

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	Fonds général				2022	2021
	Grevé d'affectations d'origine interne	Non grevé d'affectations	Fonds spécial	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 090 238		34 854 522	19 101	35 963 861	30 315 837
Investi en immobilisations	(96 369)			96 369	(0)	
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(1 171 970)	(1 097 014)	(14 753)	(2 283 737)	5 648 024
Virement	(1 171 970)	1 171 970				
Solde à la fin	<u>(178 101)</u>	<u>–</u>	<u>33 757 508</u>	<u>100 717</u>	<u>33 680 124</u>	<u>35 963 861</u>

Les fonds sont affectés au moyen de résolutions du conseil d'administration. Les sommes serviront au financement des Campagnes majeures de développement, dont 173 240 \$ ont été utilisés en 2021-2022 (165 448 \$ en 2020-2021), au développement de systèmes d'information de gestion, dont aucune somme n'a été utilisée en 2021-2022 (aucune en 2020-2021), ou à la bonification du programme de bourses aux étudiants de l'Université du Québec à Montréal. Une somme de 1 171 970 \$ a été virée en 2021-2022 afin d'assurer l'équilibre budgétaire (néant en 2020-2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(2 283 737)	5 648 024
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 753	10 572
Variation nette de la juste valeur des placements	2 883 604	(5 369 664)
	614 620	288 932
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés		
Intérêts courus	(4 527)	(229)
Débiteurs	1 875	1 120
Frais payés d'avance	4 579	(14 683)
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Université du Québec à Montréal	124 787	458 630
Autres	56 607	(23 240)
Apports reportés	1 635 873	(53 960)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 433 814	656 570
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 978)	(652)
Acquisition d'actifs incorporels	(84 391)	
Placements	(5 060 455)	(6 222 457)
Cession de placements	3 437 482	5 057 937
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 719 342)	(1 165 172)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	714 472	(508 602)
Encaisse au début	928 484	1 437 086
Encaisse à la fin	1 642 956	928 484

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Bilan

au 30 avril 2022

	2022			2021	
	Fonds général	Fonds spécial	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	1 642 956			1 642 956	928 484
Placements (note 8)	13 591 425			13 591 425	13 776 353
Intérêts courus	4 861			4 861	334
Débiteurs (note 9)	10 500			10 500	12 375
Avance au Fonds spécial, sans intérêt	364 611				
Frais payés d'avance	63 557			63 557	68 136
	<u>15 677 910</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>15 313 299</u>	<u>14 785 682</u>
Long terme					
Placements (note 8)		34 130 415		34 130 415	35 206 118
Immobilisations corporelles (note 10)			16 326	16 326	19 101
Actifs incorporels (note 11)			84 391	84 391	
	<u>15 677 910</u>	<u>34 130 415</u>	<u>100 717</u>	<u>49 544 431</u>	<u>50 010 901</u>
PASSIF					
Court terme					
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 12)					
Université du Québec à Montréal	6 163 399			6 163 399	6 038 612
Autres	356 306	8 296		364 602	307 995
Dû au Fonds général, sans intérêt		364 611			
Apports reportés (note 13)	9 336 306			9 336 306	7 700 433
	<u>15 856 011</u>	<u>372 907</u>	<u>-</u>	<u>15 864 307</u>	<u>14 047 040</u>
SOLDES DE FONDS					
Grevé d'affectations d'origine externe		33 757 508		33 757 508	34 854 522
Grevé d'affectations d'origine interne	(178 101)			(178 101)	1 090 238
Investi en immobilisations			100 717	100 717	19 101
	<u>(178 101)</u>	<u>33 757 508</u>	<u>100 717</u>	<u>33 680 124</u>	<u>35 963 861</u>
	<u>15 677 910</u>	<u>34 130 415</u>	<u>100 717</u>	<u>49 544 431</u>	<u>50 010 901</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche à l'Université du Québec à Montréal. L'Université du Québec à Montréal détient donc un intérêt économique dans la Fondation. La Fondation est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} mai 2021, la Fondation a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût

Les modifications exigent également qu'un organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions ordinaires de sociétés ouvertes canadiennes et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que la Fondation a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comptabilité par fonds

Le Fonds général comprend les actifs, les passifs, les apports, les legs ainsi que les autres revenus et les dépenses servant aux activités courantes de la Fondation. Il comprend les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de revenus du Fonds général lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds spécial comprend les actifs et les apports dont seule la totalité ou une partie du revenu ou une partie du capital peut être distribuée en bourses ou destinée à d'autres activités.

Le Fonds des immobilisations comprend les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations corporelles.

Constatation des revenus

Apports

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de revenus du Fonds général, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont constatés dans le Fonds général selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus du Fonds général lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes, les revenus provenant de la participation aux revenus de fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par la Fondation. Les revenus provenant de la participation aux revenus de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes ainsi que la participation aux revenus de fonds communs de placement.

Les revenus nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Revenus nets de placements du Fonds spécial, alors que les revenus nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés au Fonds général.

Revenus nets de stationnement

La Fondation comptabilise ses revenus nets de stationnement lorsque les services sont fournis et qu'ils sont encaissés.

Promesses d'apports

Les promesses d'apports sont comptabilisées au moment de l'encaissement des apports.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Période</u>
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	10 ans

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Ventilation des charges

La Fondation a ventilé certaines dépenses de salaires et charges sociales dans les dépenses de la Campagne majeure de développement en fonction des budgets approuvés par le conseil d'administration.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Contribution de l'Université du Québec à Montréal

La contribution de l'Université du Québec à Montréal est composée d'un montant de 1 000 000 \$ en 2022 (1 000 000 \$ en 2021) provenant d'une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur allouée aux institutions d'enseignement pour leur fondation ainsi que d'une subvention directe de 455 073 \$ en 2022 (455 073 \$ en 2021) provenant directement du Fonds d'opération de l'Université du Québec à Montréal.

Autres

La Fondation bénéficie de l'utilisation de locaux et de personnel dont les frais sont pris en charge en totalité ou en partie par l'Université du Québec à Montréal. Ces contributions ne sont pas inscrites à l'état des résultats.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

5 - REVENUS NETS DE STATIONNEMENT

En vertu d'un contrat de location, la Fondation loue les stationnements de l'Université du Québec à Montréal.

La Fondation transfère la gestion des opérations de stationnement à l'Université du Québec à Montréal, qui est responsable des opérations financières des stationnements et qui facture des dépenses de location et de gestion à la Fondation.

Ces opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds général		
Revenus		
Droits de stationnement	<u>2 043 753</u>	<u>1 293 622</u>
Dépenses		
Charges locatives	<u>1 355 905</u>	673 886
Contrat de gestion	<u>575 671</u>	546 244
	<u>1 931 576</u>	<u>1 220 130</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>112 177</u>	<u>73 492</u>

Les contrats de gestion et de location sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés moyennant un préavis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

6 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2022</u>		
	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds spécial</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Intérêts et dividendes	22 627	112 905	135 532
Revenus de participation de fonds communs de placement	424 273	937 658	1 361 931
Variation nette de la juste valeur	<u>(867 553)</u>	<u>(2 016 051)</u>	<u>(2 883 604)</u>
	<u>(420 653)</u>	<u>(965 488)</u>	<u>(1 386 141)</u>
			<u>2021</u>
	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds spécial</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Intérêts et dividendes	32 680	97 455	130 135
Revenus de participation de fonds communs de placement	284 216	544 705	828 921
Variation nette de la juste valeur	<u>1 166 773</u>	<u>4 202 891</u>	<u>5 369 664</u>
	<u>1 483 669</u>	<u>4 845 051</u>	<u>6 328 720</u>

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

7 - AUTRES APPORTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Montants encaissés au cours de l'exercice		
Particuliers	2 319 756	2 520 910
Entreprises	1 808 048	1 201 948
Autres organismes sans but lucratif	2 132 387	1 988 143
	<u>6 260 191</u>	<u>5 711 001</u>
Variation des apports reportés	(1 635 873)	53 960
	<u>4 624 318</u>	<u>5 764 961</u>

8 - PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds général – placements présentés à court terme		
Dépôts à terme	1 156 600	1 154 556
Encaisse – fiduciaire	164 667	148 744
Parts de fonds communs d'actions canadiennes	593 396	620 507
Parts de fonds communs d'actions étrangères	2 247 981	2 702 254
Parts de fonds communs de placement alternatifs	953 387	844 495
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	1 556 515	1 322 433
Parts de fonds communs d'obligations canadiennes	6 918 879	6 983 364
	<u>12 434 825</u>	<u>12 621 797</u>
	<u>13 591 425</u>	<u>13 776 353</u>
Fonds spécial – placements présentés à long terme		
Encaisse – fiduciaire	518 868	490 585
Parts de fonds communs d'actions canadiennes	884 622	925 040
Parts de fonds communs de placement à court terme	10 862 342	12 939 253
Parts de fonds communs d'actions étrangères	3 082 572	2 779 136
Parts de fonds communs de placements alternatifs	5 633 103	5 254 933
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	13 148 908	12 817 171
	<u>34 130 415</u>	<u>35 206 118</u>

9 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds général		
Sommes à recevoir de l'Université du Québec à Montréal		1 375
Apports à recevoir	10 500	10 500
Autres		500
	<u>10 500</u>	<u>12 375</u>

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Fonds des immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	50 808	34 482	16 326	19 101

11 - ACTIFS INCORPORELS

Fonds des immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	84 391	-	84 391	-

12 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Fonds général

Les sommes à remettre à l'État totalisent 43 066 \$ au 30 avril 2022 (20 519 \$ au 30 avril 2021) et représentent des taxes à la consommation.

13 - APPORTS REPORTÉS

	2022	2021
	\$	\$
Fonds général		
Solde au début	7 700 433	7 754 393
Montant constaté aux résultats	(3 455 108)	(4 839 062)
Montant encaissé pour les prochains exercices	5 090 981	4 785 102
Solde à la fin	9 336 306	7 700 433

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des contributions et des bourses du prochain exercice.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

14 - PROMESSES D'APPORTS

Les promesses d'apports des donateurs, non comptabilisées aux états financiers, s'élèvent à 20 959 845 \$ en 2022 (14 999 014 \$ en 2021) et se répartissent annuellement, sauf celles liées aux produits d'assurance vie et de legs testamentaires, comme suit :

	\$
2022-2023	4 980 575
2023-2024	1 826 437
2024-2025	1 536 308
2025-2026	1 097 984
2026-2027	360 532
2027 et années subséquentes	841 820
	<u>10 643 656</u>
Produits d'assurance vie	2 154 700
Legs testamentaires	8 161 490
	<u><u>20 959 846</u></u>

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Université du Québec à Montréal (ci-après l'« Université ») détient un intérêt économique dans la Fondation, puisque la Fondation recueille auprès du public des dons destinés à l'Université.

L'Université, constituée en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1), a pour mission de former des étudiants à contribuer à l'avancement des connaissances par des activités de recherche et à rendre service à la collectivité. En vertu de l'article 985.23 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1) f) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5e suppl.)), l'Université n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

En vertu d'un contrat de location, l'Université loue à la Fondation les stationnements situés sur le campus de l'Université. La Fondation confie par contrat la gestion des stationnements à l'Université. En vertu de ces deux contrats, l'Université facture un loyer et des honoraires de gestion à la Fondation et lui remet annuellement un montant établi à la suite de l'application des modalités prévues aux contrats.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

Les opérations conclues avec l'Université au cours de l'exercice sont divulgués à la note 5.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Fondation de l'Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2022

16 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et en parts de fonds communs de placement. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les intérêts courus, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation. De plus, certains placements en parts de fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

Les placements en parts de fonds communs d'actions étrangères exposent indirectement la Fondation au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains placements en parts de fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. Certains placements en parts de fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.